



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-troisième session

Rome, 16-20 mai 2022

Évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif de développement durable 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Réponse de la Direction

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

M^{me} Maria Helena Semedo

Tél.: +39-06570- 52060

Adresse électronique: DDG-Semedo@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

1. La Direction accueille favorablement l'*Évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif de développement durable 6 (ODD 6): Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable* et tient à remercier l'équipe d'évaluation de ses intéressantes conclusions et recommandations. La Direction a conscience que l'évaluation a été réalisée dans des conditions exceptionnellement difficiles en raison de la pandémie de covid-19, ce qui peut avoir empêché l'équipe de procéder à des enquêtes et des analyses plus approfondies, en particulier sur les aspects liés aux activités de terrain. La Direction constate également avec satisfaction que l'évaluation donne une description positive des efforts déployés pour fournir un appui plus exhaustif et plus intégré et expose bien l'avantage comparatif de la FAO, le potentiel à exploiter et les défis qu'il lui faudra relever pour contribuer pleinement à l'action sur les aspects hydriques du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son rapport, l'équipe d'évaluation a couvert l'ensemble des projets de la FAO sur les terres et les eaux et de ses produits de la connaissance normatifs, et présenté les conclusions générales dans un délai relativement court. La Direction comprend qu'un important ensemble de commentaires et de produits sera traité dans le rapport intégral à paraître.
2. La Direction se félicite de ce que la FAO soit positionnée et organisée de manière cohérente et structurée, en rapport avec ses responsabilités de garant pour les indicateurs relatifs à l'ODD 6 avec, à la clé, une nette amélioration du taux de communication des données sur les indicateurs relatifs aux cibles 6.4.1 et 6.4.2.
3. La Direction note avec satisfaction que la FAO possède un avantage comparatif au regard de la plupart des activités liées à l'eau, combinant un fort niveau de savoir-faire technique, une vaste expérience à l'échelle mondiale, des compétences analytiques spécialisées, de bonnes relations avec l'ensemble des parties prenantes et un statut de neutralité politique. En outre, la Direction se félicite de ce que la crédibilité de la FAO et ses solides relations avec les gouvernements lui permettent de s'attaquer à des questions de réforme et de gouvernance qui peuvent prêter à controverse, et que l'équipe d'évaluation ait reconnu son rôle unique en tant qu'institution chef de file pour des initiatives agricoles dans lesquelles la gestion des ressources hydriques figure au nombre des approches intégrées novatrices.
4. L'optique est plus équilibrée dans la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (document CL 170/4) qui contient des références aux approches de gestion intégrée des terres et des eaux. Après l'approbation de la stratégie (qui devrait avoir lieu lors de la cent soixante-dixième session du Conseil en juin 2022), la gestion de l'eau et d'autres questions connexes seront développées et intégrées dans le plan d'action pour la mise en application de la Stratégie.
5. La Direction de la FAO prend note de la principale constatation selon laquelle l'approche de l'Organisation sur les activités liées à l'eau exige une plus grande clarté, et note les recommandations 1 et 3 de l'évaluation visant une meilleure intégration de l'eau dans les domaines prioritaires du Programme (DPP). La Division des terres et des eaux de la FAO (NSL) mettra au point, en collaboration avec d'autres divisions et bureaux techniques au siège et dans les bureaux décentralisés, un cadre conceptuel sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau, destiné à guider le travail de la FAO.
6. Sur sept recommandations, quatre sont acceptées et trois sont partiellement acceptées. Les paragraphes 7, 8 et 11 expliquent les raisons de l'acceptation partielle des recommandations 1, 4 et 6.
7. La Direction de la FAO ne souscrit pas à ce stade à la création d'un sous-comité sur l'eau placé sous l'autorité du Comité de l'agriculture ou du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en raison de la nature transversale de l'eau et des besoins en ressources occasionnés par la mise en place de nouvelles structures de gouvernance. La Direction de la FAO préconise: i) d'accorder davantage d'attention à l'eau au sein des comités techniques pertinents et du CSA en inscrivant l'eau à l'ordre du jour de leurs sessions ordinaires, en tant que point distinct; ii) d'intégrer la question de l'eau dans d'autres enceintes mondiales et régionales pertinentes; iii) de consulter les Membres de la FAO sur l'importance stratégique de l'eau pour le secteur agricole; enfin, iv) de déterminer les politiques et mesures techniques éventuellement nécessaires.

8. La Direction de la FAO reconnaît que, à l'heure actuelle, les liens entre l'agriculture et la qualité de l'eau et la pollution (cible 6.3 des ODD) ne sont pas suffisamment pris en compte dans les activités de l'Organisation (recommandation 4). La Direction de la FAO tient à souligner que de manière générale, dans le cadre d'ONU-Eau, les questions relatives à la qualité de l'eau sont plus du ressort d'autres institutions, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui sont les organisations garantes pour l'ODD 6.3 sur le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau. Afin de mieux intégrer l'impact du secteur agricole sur la pollution hydrique dans ses activités sur l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, la FAO s'est donné pour but d'accentuer la dimension agricole des questions liées à la qualité de l'eau au moyen des partenariats en cours avec, entre autres, ONU-Eau et l'Alliance mondiale pour la qualité de l'eau, dont la FAO est membre. Étant donné que l'élevage, l'aquaculture et l'utilisation de produits agrochimiques sont en grande partie à l'origine des impacts sur la qualité de l'eau, ce travail sera mené conjointement par NSL, NSP, NSA et NFI¹. NSL participe de longue date, avec l'OMS et le PNUE, aux travaux sur les directives relatives à la réutilisation sans danger des eaux usées pour l'agriculture et les applications aquacoles, ainsi que d'autres usages réservés aux eaux non conventionnelles de qualité médiocre (par exemple les eaux salines, les eaux de drainage, etc.) dans l'agriculture irriguée.

9. La Direction de la FAO souscrit à la recommandation 2 visant à consolider et renforcer les activités de la FAO dans le domaine clé de l'agriculture irriguée, comme élément de son cadre conceptuel sur la gestion des ressources en terres et en eau. L'élaboration du volet irrigation du cadre sera fondée sur une évaluation des besoins des Membres et de leurs demandes d'appui dans le domaine de l'agriculture irriguée, et sera réalisée en consultation avec les Membres et avec les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO.

10. La Direction de la FAO accueille favorablement la recommandation 5 sur l'établissement d'une communauté de pratique en ligne afin de faciliter le dialogue entre experts travaillant sur des thèmes analogues. NSL prendra l'initiative d'évaluer la faisabilité d'une telle initiative, en collaboration et en consultation étroites avec les divisions techniques et les bureaux décentralisés de la FAO.

11. La Direction de la FAO prend note de la recommandation 6 visant à élaborer et mettre en œuvre des outils et des procédures favorisant une cohérence et une efficacité accrues du processus de conception des projets pour les activités liées à l'eau. Le Guide sur le cycle des projets de la FAO contient des normes et procédures institutionnelles pour la gestion des projets qui renforcent l'obligation redditionnelle et la qualité, en se fondant sur les principes de la gestion axée sur les résultats et en améliorant l'efficacité stratégique de tous les projets de la FAO. Par conséquent, des critères spécifiques liés à l'eau seront inclus dans les directives sur le cycle des projets en tant que partie intégrante des critères de durabilité relatifs à l'utilisation des ressources naturelles.

12. La Direction de la FAO est d'accord avec la recommandation 7 qui invite à prendre des mesures pour partir, en les élargissant, d'expériences positives qui fassent évoluer la manière dont la FAO aborde la réalisation de l'ODD 6 et l'approche de l'Organisation en matière de gestion des ressources en eau. La comptabilité et l'audit de l'eau ainsi que la gouvernance de l'eau et les examens des régimes fonciers applicables à l'eau sont des activités essentielles relevant de l'article 1 de l'Acte constitutif de la FAO, dans lequel il est précisé que l'Organisation «réunit, analyse, interprète et diffuse tous renseignements relatifs à la nutrition, l'alimentation et l'agriculture». La fourniture d'informations sur les ressources naturelles, en particulier les terres et l'eau, est fondamentale et le Système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture (AQUASTAT) éclaire le travail de la FAO en tant que garant pour l'ODD 6.4. La FAO est heureuse de noter, à cet égard, que NSL a reçu plus de 30 millions de ressources extrabudgétaires pour la mise au point d'un système de suivi de la productivité de l'eau fondé sur le libre accès à des données issues de la télédétection (WaPOR). La télédétection à l'appui de la productivité de l'eau est un outil destiné à promouvoir le renforcement de la productivité de l'eau et l'utilisation efficiente de l'eau dans l'agriculture pour enrayer l'épuisement

¹ Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP); Division de la production et de la santé animales (NSA); Division des pêches et de l'aquaculture (NFI).

des ressources en eau en comparaison avec leur utilisation dans d'autres secteurs, ainsi que la surexploitation des eaux souterraines.

Évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif de développement durable 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable - Tableau des réponses de la direction²

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
<p>Recommandation 1: Partir des atouts existants pour aller vers une reconnaissance cohérente et stratégique du rôle central de la gestion des ressources en eau à la FAO, notamment en ménageant une place bien plus importante à la gestion des ressources en eau dans le Cadre stratégique et ses DPP. Il va de soi que ce processus est progressif et ne peut être réalisé à court terme, ni au moyen d'un unique train de mesures. Les actions recommandées ci-après sont fondamentales pour catalyser ce processus:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1. Consulter les pays membres sur les options permettant de refléter l'importance stratégique de l'eau, notamment la possibilité d'établir un sous-comité de l'eau pour l'agriculture et la préservation des écosystèmes, soit dans le cadre du Comité de l'agriculture, soit dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le sous-comité servirait de cadre à des consultations de haut niveau et à des débats sur les questions liées à la gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture et à la gestion des écosystèmes. Il pourrait également conseiller le comité technique dont il serait issu, sur des questions techniques ou politiques et sur les activités déployées par la FAO dans ce domaine. Il est essentiel que le sous-comité collabore avec 	Partiellement acceptée	<p>NSL a entrepris un processus de planification stratégique, qui permettra d'incorporer cette recommandation. NSL coordonnera avec les divisions et bureaux pertinents, dans toute l'Organisation, la mise au point d'une reconnaissance cohérente et stratégique du rôle central de l'eau à la FAO.</p> <p>Le processus sera aligné sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. NSL coordonnera l'intégration de la gestion et de la gouvernance des ressources hydriques dans tous les domaines prioritaires du Programme (DPP) et veillera à ce que, dans le contexte de l'élaboration du Plan à moyen terme 2022-2025 (révisé), l'eau soit visible et bien intégrée dans les DPP.</p> <p>Deux initiatives de NSL sont en cours d'élaboration au titre de l'aspiration à une <i>amélioration en matière d'environnement</i>, en coordination avec les unités techniques du siège et les bureaux décentralisés, pour combler en partie cette lacune:</p> <p>i) L'initiative de lutte contre la pénurie d'eau destinée à l'agriculture et à l'environnement, qui œuvre en faveur d'une utilisation durable de l'eau à des fins agricoles, sans compromettre la situation des ressources en eau (en quantité et qualité), grâce à des actions visant à renforcer les investissements, les politiques, la gouvernance et les meilleures pratiques afin d'accroître durablement la production d'eau; à fournir des outils de planification stratégique pour l'affectation optimale et durable des ressources hydriques, vu leur rareté; enfin,</p>	NSL, Bureau de la stratégie, du programme et du budget (OSP) en collaboration avec les chefs de divisions et de bureaux et les responsables des <i>quatre améliorations</i>		N

² Chaque colonne renvoie aux lettres des alinéas ci-dessus.

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
<p>les parties prenantes internationales s'intéressant à la gestion des ressources en eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.2 Faire le point des domaines de force existants et définir les mesures à prendre pour assurer leur maintien et leur croissance. Dans certains cas, comme dans la production non irriguée ou l'irrigation à partir d'eaux souterraines, il existe un grand potentiel d'expansion des activités et il faudrait élaborer des stratégies sur la manière de réaliser ce potentiel, y compris la manière de créer les ressources pour y parvenir. • Conceptualiser ce que comporte une approche intégrée à la gestion des ressources en terres et en eau et ses liens avec les diverses dimensions du travail de la FAO. L'évaluation n'a pas précisé si ce principe devrait être exprimé sous la forme d'une vision, d'une stratégie, de directives opérationnelles, d'une déclaration de politique générale ou d'une combinaison de ces formules: cette décision ne peut être dictée de l'extérieur mais doit être prise en interne par les parties prenantes de la FAO, qui sont les mieux placées pour en juger. • 1.4 Créer des liens et des dialogues entre des domaines d'activité qui sont de toute évidence apparentés, en s'appuyant éventuellement sur les DPP. Il faudrait parvenir à une compréhension mutuelle, qui 		<p>à mettre en œuvre des stratégies qui favorisent un programme de réforme hydrique et soutiennent l'accès aux ressources financières et aux investissements.</p> <p>ii) Le système d'information sur les sols, les terres et les eaux, qui sera créé pour soutenir la gestion durable des ressources naturelles ainsi que la production au niveau de l'exploitation et des terroirs. Ce système d'information intégré augmentera les capacités techniques, améliorera l'accès à des informations à jour sur les sols, les terres et les eaux, afin de soutenir la prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles.</p> <p>1.1 La Direction de la FAO n'appuie pas l'idée d'un sous-comité sur l'eau pour l'agriculture et la préservation des écosystèmes. La nature transversale de l'eau et les ressources nécessaires à la création de nouveaux organes directeurs motivent cette réticence. La Direction préfère que des débats plus ciblés et pertinents sur les problèmes de l'eau se tiennent au sein des comités techniques existants, à travers l'inscription régulière à l'ordre du jour des comités techniques pertinents et du CSA de points distincts liés à l'eau (et à la terre).</p> <p>1.2 NSL va collaborer avec toutes les parties prenantes au sein de la FAO pour faire un bilan des points forts de l'Organisation et des mesures à prendre.</p> <p>1.3 Cette recommandation sera traitée dans le cadre du processus de planification stratégique entamé par NSL, et un cadre conceptuel sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau sera élaboré en consultation avec les divisions techniques de la FAO, les bureaux décentralisés et des experts extérieurs. En outre, l'élaboration du cadre conceptuel s'appuiera sur</p>	<p>1.1 Secrariats du Comité de l'agriculture, du Comité des forêts, du Comité des pêches et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)</p> <p>1.2 NSL</p> <p>1.3 NSL, OSP</p>	<p>2022 -2023</p> <p>2023</p> <p>2022 -2023</p>	

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
devrait bien souvent ouvrir la voie à des concepts et à une terminologie partagés.		<p>les constatations de <i>L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde 2021</i> et sur le bilan du travail réalisé par la FAO (expériences, bonnes pratiques, leçons à tirer et lacunes).</p> <p>1.4 NSL examinera tous les produits des DPP et s'entretiendra avec leurs responsables et co-responsables.</p>	1.4 NSL, OSP	2022 -2023	
<p>Recommandation 2: La FAO devrait consolider et continuer de développer ses activités dans le domaine clé de l'agriculture irriguée. Pour y parvenir, il faudrait par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire une estimation complète de la portée et de la nature des activités sur l'agriculture irriguée, à tous les niveaux et tout particulièrement dans le cadre des projets. La question de savoir ce qui fonctionne, et dans quels contextes, devrait faire partie intégrante de cette analyse. Elle devrait inclure une évaluation des besoins au niveau national et refléter les différences entre les divers pays et régions. • Partant de là, et grâce aux partenariats et à une collaboration extensive entre les parties prenantes, élaborer une stratégie globale, un manuel de normes (incluant un inventaire des différentes formes d'intervention) et des directives opérationnelles pour la conception et la mise en œuvre des projets de la FAO dans ce domaine. Ces normes et directives devraient spécifiquement intégrer des approches fondées sur les systèmes à usages multiples et sur des innovations 	Acceptée	<p>NSL consolidera et renforcera les activités de la FAO dans le domaine clé de l'agriculture irriguée, comme élément du cadre conceptuel sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau qui doit être mis en place (recommandation 1). Ce processus comprendra une évaluation des besoins des Membres et de leurs demandes d'appui dans le domaine de l'agriculture irriguée, notamment dans le contexte de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de celui-ci et du renforcement de la résilience pour une <i>amélioration en matière de production</i> et une <i>amélioration en matière d'environnement</i>. Un inventaire des diverses options d'intervention sera élaboré, ainsi que des directives opérationnelles pour soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation (y compris les risques sociaux et environnementaux) des projets de la FAO liés à la gestion de l'eau dans le secteur agricole. Le Centre d'investissement (CFI) de la FAO pourrait utiliser les produits de ce travail (à savoir les options d'intervention et les directives opérationnelles) lors de la conception de grands programme d'investissement dans le contexte de sa collaboration avec les institutions financières internationales.</p> <p>En outre, NSL évaluera la nécessité et la faisabilité d'une plateforme d'information et de communication au service des pouvoirs publics, des experts techniques, des responsables de systèmes d'irrigation et d'autres, qui</p>	NSL, en collaboration avec les bureaux régionaux et sous-régionaux et autres divisions et bureaux du siège, ainsi que CFI.	2023	N

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
<p>telles que les pompes solaires (tout en reconnaissant les côtés positifs et négatifs de ces innovations) et prendre dûment en compte l'égalité des sexes, l'égalité sociale et économique, l'accès aux ressources naturelles et leur gestion, ainsi que les questions de gouvernance. Il faudrait envisager de donner à ces directives opérationnelles un caractère obligatoire et non facultatif, s'agissant de la conception et de l'exécution des projets de la FAO.</p> <p>Mettre en œuvre un programme d'information et de communication à l'intention des pouvoirs publics, des experts techniques, des gestionnaires de l'irrigation et d'autres, qui fournisse des renseignements et offre un soutien technique concernant l'entretien et l'amélioration des systèmes d'irrigation. Ces informations et communications pourraient aussi se rapporter à la nature pluridimensionnelle de l'eau, des régimes fonciers des eaux et des impacts de l'agriculture sur l'utilisation et la qualité de l'eau.</p>		<p>fournirait dans un premier temps des informations et un appui technique sur la manière d'entretenir et d'améliorer les systèmes d'irrigation, et pourrait ensuite être étendue à d'autres domaines de la gestion hydrique et de la gouvernance de l'eau, notamment les régimes fonciers applicables à l'eau.</p>			
<p>Recommandation 3: La FAO devrait pallier les faiblesses de son approche en matière de gestion des ressources hydriques grâce aux actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les consultations, y compris avec des experts extérieurs en tant que de besoin, au sujet de l'intégration de l'eau dans les DPP, surtout ceux liés au changement climatique (amélioration en 	<p>Acceptée</p>	<p>Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 1, NSL est d'accord pour coordonner la mise en place d'un cadre conceptuel cohérent sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau pour guider les activités de la FAO. Ce processus inclura des consultations avec les Membres et des experts extérieurs et internes à la FAO. Ce processus a pour but de préconiser et de promouvoir l'intégration de la gestion des ressources hydriques et leur gouvernance dans</p>	<p>NSL, OSP, Division de la transformation rurale inclusive et de l'égalité des genres (ESP) et Division des partenariats et de la collaboration au</p>	<p>2023</p>	<p>N</p>

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
<p>matière d'environnement 1), à la résilience des systèmes agroalimentaires (amélioration en matière de conditions de vie 4), à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes (amélioration en matière de conditions de vie 1) et à la gestion des écosystèmes (amélioration en matière d'environnement 3), et au sujet des processus en cours pour la révision et la mise en application de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et du Cadre de gestion environnementale et sociale (abordé plus bas). Ces révisions devraient refléter le rôle essentiel de la gestion des ressources en eau face aux problèmes rencontrés dans ces domaines d'activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une approche globale en matière de gouvernance de l'eau, intégrant les activités (souvent de haute qualité) déjà en cours sur divers aspects du problème et fournissant des indications claires et un appui sur la manière d'aborder les questions relatives à la gouvernance de l'eau dans les opérations menées aux niveaux national et communautaire. Il conviendrait d'explorer les possibilités de collaboration avec des organismes partenaires s'occupant de cette question. La stratégie devrait partir de l'approche actuelle de la FAO en matière de gouvernance et d'un document à paraître, qui met l'accent sur la gouvernance au service d'un appui politique et technique plus efficace (intitulé Focus on gouvernance 		<p>tous les DPP pertinents, notamment ceux mentionnés dans la recommandation.</p> <p>Reconnaissant que la crise hydrique actuelle est essentiellement une crise de gouvernance, la Direction de la FAO appuie fortement l'idée d'une gouvernance inclusive et efficace, telle que proposé dans <i>L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde 2021</i>. NSL élaborera une approche globale de la gouvernance de l'eau fournissant des indications claires et un soutien sur la manière d'aborder les questions de gouvernance de l'eau dans les activités menées dans le cadre d'opérations aux niveaux mondial, régional, national et communautaire. À cet égard, il convient de noter que la FAO renforcera ses activités sur les régimes fonciers applicables à l'eau et poursuivra la mise au point de méthodes d'évaluation de ces régimes, à l'appui de ses Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.</p> <p>Un examen d'exemples de bonnes pratiques et de domaines d'amélioration potentielle tirés de projets ayant trait à la gestion des ressources en eau est considéré comme utile et sera inséré dans le bilan préalable à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau mentionné plus haut, et à la consolidation et au renforcement des activités de la FAO dans le domaine clé de l'agriculture irriguée et dans les projets contenant des composantes de gestion des ressources en eau. Cet examen devrait également stimuler l'intensification du processus d'apprentissage interne dans toute l'Organisation.</p>	sein du système des Nations Unies (PSU), en collaboration avec les responsables et coresponsables des DPP, les divisions et unités de la FAO et ses bureaux décentralisés.		

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
<p>for more effective policy and technical support).</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner et élaborer des matériels d'apprentissage interne sur des exemples de bonnes pratiques et d'échecs observés lors de projets liés aux divers aspects de la gestion des ressources en eau. Ces matériels devraient mettre en évidence ce qui a fonctionné ou n'a pas fonctionné et donner des indications claires sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire lors de la conception et de l'exécution de projets contenant des composantes de gestion des ressources en eau. Ce processus pourrait stimuler un plus vaste processus d'apprentissage interne dans toute la FAO. 					
<p>Recommandation 4: La FAO devrait élaborer et mettre en œuvre une politique, une stratégie et des directives organisationnelles sur la qualité de l'eau et la pollution, qui reconnaissent la gravité de cette question et veillent à sa parfaite intégration dans l'action de la FAO au service de l'agriculture et de la production alimentaire. À cette fin, il faudrait aussi procéder à un examen des politiques et des pratiques existantes concernant la qualité de l'eau et la pollution, ainsi que l'élaboration de mesures claires et précises garantissant l'intégration de cette question dans tous les volets d'activités de la FAO portant sur l'agriculture et la gestion des ressources naturelles.</p>	<p>Partiellement acceptée</p>	<p>Il faut reconnaître que la FAO ne possède pas de politique, de stratégie, ni de directives complètes sur la qualité de l'eau et la pollution. Toutefois, dans le giron d'ONU-Eau, les questions relatives à la qualité de l'eau sont plus du ressort d'autres institutions, telles que l'OMS, ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement qui sont les organisations garantes de l'ODD 6.3 sur le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau. La FAO travaille avec ces institutions en tant que membre d'ONU-Eau sur des initiatives telles que l'Alliance mondiale pour la qualité de l'eau et l'utilisation des eaux non conventionnelles dans l'agriculture irriguée, ainsi que sur les eaux usées et les eaux de drainage issues de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture. Dans ce contexte, la FAO entreprendra un examen des politiques et pratiques existantes sur la qualité de l'eau et la pollution. En outre, la</p>	<p>NSL, NSP, NSA, NFI</p>	<p>2023</p>	<p>N</p>

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
		FAO redoublera d'efforts pour mieux traiter et intégrer la question de la pollution de l'eau due à l'agriculture dans les activités que l'Organisation consacre à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles. Étant donné que l'élevage, l'aquaculture et l'utilisation de produits agrochimiques sont en grande partie à l'origine des impacts sur la qualité de l'eau, ce travail sera mené conjointement par NSL, NSP, NSA et NFI, notamment pour les activités intégrées qui sont en cours au titre du principe «Une seule santé». NSL travaille aussi sur la sécurité sanitaire des aliments associée à la qualité de l'eau et associée aux techniques novatrices de surveillance génomique.			
<p>Recommandation 5: Établir des communautés de pratique en ligne pour que les personnes travaillant sur des thèmes semblables puissent dialoguer et se mettre d'accord sur des procédures, notamment au sein des bureaux et des divisions, et entre eux, afin d'établir des cadres analytiques et une terminologie à utiliser en commun. En relation avec la présente évaluation, les thèmes suivants sont proposés pour ces dialogues: la gouvernance de l'eau (notamment des cadres juridiques et politiques ainsi que la gouvernance à l'échelle des communautés), l'eau, la résilience et le changement climatique, les normes et les bonnes pratiques sur la qualité de l'eau, la protection des écosystèmes et les interactions entre les terres et les eaux. En plus des thèmes ci-dessus qui serviront à amorcer le processus, d'autres sujets pourront être retenus .</p>	Acceptée	NSL prendra l'initiative d'élargir son réseau technique existant sur l'eau pour faciliter le dialogue et le partage des connaissances, ainsi que l'apprentissage, entre les fonctionnaires de l'Organisation et les experts extérieurs. NSL facilitera la communication, les informations et le dialogue en vue de parvenir à des cadres analytiques, une terminologie et des méthodologies communs sur différents aspects de la gestion de l'eau. Ces dialogues pourraient porter, mais non exclusivement, sur la gouvernance de l'eau et les régimes fonciers des eaux, l'adaptation et la résilience face au changement climatique, la qualité de l'eau, la productivité de l'eau, la comptabilité de l'eau, la gestion de l'irrigation, les écosystèmes d'eau douce, la gestion des bassins versants et fluviaux, les terres humides.	NSL, Bureau juridique (LEG), Division des forêts (NFO), NFI, NSA, NSP, ESP, Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI), bureaux régionaux et sous-régionaux	2022 -2023	N

<p>Recommandation 6: La FAO devrait élaborer et mettre en œuvre des outils et des procédures favorisant une cohérence et une efficacité accrues du processus de conception des projets pour les activités liées à l'eau, en incluant les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6.1: Veiller à ce que les connaissances et les capacités, notamment les directives et autres produits de la connaissance détenus au siège de la FAO, soient également disponibles pour la conception des projets, et soient reflétés dans ce processus. • 6.2: Élaborer une procédure normalisée de diagnostic des politiques, fondée sur des initiatives et des produits existant au siège³. Les matériels nécessaires à cet outil de diagnostic existent déjà, mais il faut les regrouper et les inclure systématiquement au stade de la conception du projet. • 6.3: Le processus de conception des projets devrait tenir compte de l'impact de ceux-ci sur l'égalité des sexes, les conditions de vie et les moyens d'existence, évaluer les risques d'exclusion de certains segments de population et de creusement des inégalités et examiner les questions de droit de parole, de participation, d'accès et de gestion concernant les ressources naturelles. • 6.4: Le champ d'application et les buts du Cadre de gestion environnementale et sociale devraient être précisés dans des notes d'orientation à l'appui du Cadre. À l'heure actuelle, les notes se contentent d'évaluer les risques, et la prise de mesures correctives ne se produit qu'en présence d'un risque défini comme tel, autrement dit sur la base d'un jugement subjectif de la personne chargée de l'évaluation. Une approche plus positive et axée sur le 	<p>Partiellement acceptée</p>	<p>6.1, 6.2, 6.3, 6.5, 6.6: Le Guide de la FAO sur le cycle des projets fixe des normes et des procédures institutionnelles relatives à la gestion des projets, qui renforcent l'obligation de rendre des comptes et la qualité en appliquant les principes de la gestion axée sur les résultats, tout en améliorant la teneur stratégique de tous les projets de l'Organisation. Bon nombre des questions mentionnées dans la recommandation 6 font déjà partie du Guide sur le cycle des projets, notamment l'impact sur l'égalité des sexes, les conditions de vie et les moyens d'existence, l'évaluation des problèmes d'exclusion de certains segments de population et du risque de creuser les inégalités, et l'examen des questions de droit de parole, de participation, d'accès et de gestion concernant les ressources naturelles. Il peut s'avérer peu efficient et efficace d'élaborer et de mettre en œuvre des outils et des procédures spécifiques pour les activités liées à l'eau. La possibilité d'inclure certains critères relatifs à l'eau dans les directives sur le cycle des projets, comme partie intégrante du critère de durabilité, sera toutefois examinée.</p> <p>NSL, en consultation avec d'autres unités, évaluera les possibilités d'élaborer des matériels d'apprentissage (notamment en collaboration avec l'Académie numérique de la FAO) sur l'enregistrement des bonnes pratiques et des échecs, qui pourront être utilisés dans la conception et l'exécution des projets en général, et pas seulement dans le domaine de la gestion des ressources en eau, comme le suggère la recommandation 3.</p> <p>6.4: Un nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO est mis au point afin d'aider à gérer et améliorer la performance environnementale et sociale de l'Organisation grâce à une approche axée sur les réalisations. Le Cadre a pour but de définir, évaluer et gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux des activités programmées par la FAO; de fixer des conditions minimales d'intégration des facteurs sociaux et environnementaux dans la programmation; de hiérarchiser les mesures d'atténuation pour la gestion des risques (prévoir et éviter, atténuer et compenser); et de promouvoir</p>	<p>6.1, 6.2, 6.3, 6.5, 6.6: NSL, PSS</p> <p>6.4 OCB, composition du Réseau technique sur l'évaluation d'impacts environnementaux et sociaux</p>	<p>2023</p> <p>2023</p>	<p>N</p>
--	--------------------------------------	---	---	-------------------------	----------

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
<p>développement devrait être ajoutée au Cadre, de façon à fixer des normes minimales relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources en eau, qui représenteraient une exigence de base pour la conception des projets, indépendamment des niveaux de risque.</p> <ul style="list-style-type: none"> 6.5: Les matériels d'apprentissage fondés sur les bonnes pratiques et les échecs, tels que proposés dans la Recommandation 3 ci-dessus devraient être incorporés dans des manuels à utiliser comme référence dès la formulation de l'idée du projet et sa conception, pour préserver les enseignements tirés de l'expérience et éclairer les actions futures. 6.6: En particulier pour les projets de grande ampleur, il faudrait garantir un examen multidisciplinaire au moment de la conception, qui garantisse des jugements adéquats sur les risques et les impacts, ainsi que la mise en place de mesures d'atténuation. 		<p>des systèmes agroalimentaires inclusifs, résilients et durables. Par conséquent, le Cadre adopte déjà, en matière de programmation, «une approche plus positive, axée sur le développement». La Direction de la FAO et le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) sont d'accord sur la recommandation selon laquelle les notes d'orientation pour les opérations (dans ce cas particulier, principalement pour la deuxième norme environnementale et sociale [NES 2]: Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution [mais pas seulement]), engloberont tous les principes ci-dessus en matière de gestion des risques et de bonnes pratiques de développement liées à une gestion de l'eau et à un assainissement durables.</p>			
<p>Recommandation 7: Des mesures devraient être prises pour partir, en les élargissant, d'expériences positives qui fassent évoluer la manière dont la FAO aborde la réalisation de l'ODD 6 et l'approche de l'Organisation en matière de gestion des ressources en eau. Parmi les éléments porteurs à développer, on retiendra par exemple:</p>	Acceptée	<p>NSL prendra l'initiative de partir, en l'élargissant, du soutien fourni à des expériences positives qui puissent faire évoluer la façon dont la FAO aborde la réalisation de l'ODD 6 et l'approche de l'Organisation en matière de gestion des ressources en eau. En plus des domaines mentionnés (évaluation des réglementations et des politiques, thèmes liés à la gouvernance, approches intégrées sur les forêts, les bassins versants, le lien terres-eau-énergie, l'égalité entre</p>	NSL, bureaux régionaux et sous-régionaux, OSP, Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec	2023	N

³ Notamment la **Série de notes d'orientation politique** 2017, le système **AQUALEX** qui sera lancé au printemps 2022, les produits des initiatives normatives sur **la gouvernance des eaux souterraines et des régimes fonciers des eaux**, les notes d'orientation existantes sur **la parité femmes-hommes, la participation et l'inclusion sociale** et autres matériels

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
<ul style="list-style-type: none"> • Les activités normatives menées dans divers domaines – évaluations des cadres juridiques et politiques, gouvernance, approches intégrées sur la foresterie, bassins versants, lien terres-eau-énergie, parité hommes-femmes et autres questions – respectent toutes les plus hautes exigences internationales, mais il manque encore une stratégie pour appliquer ces enseignements à la conception et à la mise en œuvre sur le plan opérationnel. • Les bureaux et les programmes régionaux peuvent être vus comme le maillon qui manque actuellement pour relier plus efficacement les approches du siège et les activités de terrain. Les programmes régionaux de conception récente sont particulièrement prometteurs mais devront bénéficier d'un soutien élargi et continu, si l'on veut réaliser ce potentiel. Il faudrait veiller à assurer une dotation en ressources humaines adéquate au niveau régional et, selon qu'il conviendra, dans les pays, pour donner corps à l'intention de renforcer le rôle des bureaux décentralisés. • Les partenariats peuvent jouer un rôle important en tant que créateurs de nouvelles approches et catalyseurs de changement et la FAO doit partir des réseaux de partenariats en place, pour que soient mieux reflétés ses capacités et son rôle de chef de file dans le domaine de l'eau et de la gestion des écosystèmes, 		<p>les sexes), seront incluses des activités normatives et extrabudgétaires sur les données hydriques et la collecte et la dissémination d'informations (AQUASTAT); la comptabilité et l'audit de l'eau, les évaluations, le suivi et l'amélioration de la productivité de l'eau notamment par l'utilisation de solutions novatrices comme la télédétection satellitaire à l'appui de la productivité de l'eau (WaPOR). La Direction de la FAO estime que ces activités normatives pourraient être mieux promues et intégrées en inscrivant l'eau comme point distinct et récurrent à l'ordre du jour des sessions des comités techniques et du CSA, comme il est suggéré dans la recommandation 1).</p> <p>NSL prendra aussi l'initiative de renforcer les liens avec les bureaux régionaux par l'élaboration de programmes conjoints liés à la gestion et à la gouvernance des ressources en eau.</p> <p>La FAO reconnaît le rôle important que peuvent jouer les partenariats pour créer de nouvelles approches et catalyser le changement. À cet effet, à travers son processus de planification stratégique en cours, NSL réalisera un examen approfondi des partenariats nécessaires dans divers domaines – les ressources, les connaissances, le plaidoyer et la mise en œuvre –, afin que la FAO puisse s'acquitter de son mandat au titre de l'ODD 6. NSL renforcera également le Cadre mondial sur la rareté de l'eau dans l'agriculture (WASAG), qui est abrité par la FAO et rassemble les principaux acteurs, dans le monde et dans divers secteurs, appelés à relever collectivement le défi de la rareté de l'eau. L'Initiative Main dans la main et les initiatives, les programmes et les plateformes régionales sur la rareté de l'eau existantes, en particulier dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et la région Asie-Pacifique, seront également des véhicules efficaces et seront consolidés dans</p>	le secteur privé (PSR), PSU		

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée Partiellement rejetée ou Rejetée	Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) (f)
<p>notamment en intensifiant l'apprentissage systématique et la coopération entre les États Membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un financement à long terme des partenariats, des programmes et d'activités normatives novatrices est nécessaire pour réaliser leur potentiel et instaurer une approche cohérente et viable en matière de gestion des ressources au sein de la FAO. 		<p>le cadre des initiatives à valeur ajoutées en cours d'élaboration, comme indiqué ci-dessus (AWSAMe et SOLAWISe).</p> <p>Dans le cadre de son processus de planification, NSL évaluera les possibilités de financement, identifiera des partenaires clés et collaborera avec eux en vue de mobiliser des ressources.</p>			